

Charte de La Goutte Verte

Philosophie du jardin :

- Le jardin est un lieu de convivialité et d'échanges au sein duquel les actes ou propos à tendance racistes, violents, insultants ou dégradants ne peuvent être tenus.
- La Goutte Verte est un lieu ouvert à toutes et à tous et ce de manière inconditionnelle (âge, niveau de revenu, religion...)
- La Goutte Verte est un lieu d'initiative populaire où les idées, spectacles, animations ou toutes autres activités culturelles et artistiques peuvent être exercées librement.

Règles de vies

- Les adhérents s'engagent à assurer une ouverture du jardin tous les six mois en s'inscrivant au préalable sur le planning affiché à l'entrée.
- L'adhérent qui invite un ou des amis, parents ou connaissances est responsable de leurs actions.
- Les adhérents sont, de la même manière, responsables de leurs animaux (déjections, plantes cassées)
- Chaque adhérent doit participer de manière équitable au bon fonctionnement de l'association (vaisselle, rangement des outils, nettoyer les tables).
- Il est interdit de laisser traîner de la nourriture sur les tables en raison de la forte présence des rats.
- Pour éviter les débordements il est interdit de consommer de l'alcool dans l'enceinte du jardin avant 19h et après 23h.
- Tout état second entraînant des comportements agressifs ou violents au sein du jardin est de fait interdit.
- Les parcelles privatives doivent être respectées (pas de plantation ou de taille des plantes)
- Si un adhérent manque de manière répétée au présent règlement, il pourra lui être demandé de ne plus fréquenter le jardin en dehors de certains horaires. Si les comportements violents ou dangereux perdurent l'adhérent pourra se voir exclu de manière temporaire de l'association.